lycée polyvalent
lycée des Métiers
Joseph Gallieni
académie
Toulouse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
0724549

Joseph Gallieni
Lycée polyvalent

Protocole de reprise suite au déconfinement lié à l'épidémie de Coronavirus (Covid-19)
LPO Joseph Gallieni

Vu l'avis favorable de la commission hygiène et sécurité du lycée polyvalent Gallieni du 28 mai 2020

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du lycée polyvalent Gallieni du 29 mai 2020

Le protocole de reprise s'inscrit dans le respect des mesures sanitaires et réglementaires liées à la crise d'épidémie de Coronavirus (Covid-19).

Le protocole de reprise a été présenté et adopté à la commission hygiène et sécurité de l'établissement le 28/05/2020. Il sera ajouté et annexé au document unique de l'établissement.

Le protocole est établi en prenant en compte la circulaire du 7 mai 2020 et du dernier protocole sanitaire - guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées du ministère de l'Éducation nationale. Il reprend également les annexes techniques transmises par la région Occitanie

Le protocole est établi en prenant en compte divers impératifs :

- Techniques : capacité d'accueil de l'établissement/lieu d'accueil/locaux disponibles…
- Ressources humaines : présence des personnels hormis les personnels vulnérables identifiés

Sommaire

Protocole général : 4
Situation épidémique de Coronavirus (Covid-19) 4
Mesures réalisées pendant le confinement 4
Accueil des personnels : 5
Accueil des élèves : 6
Protocole sanitaire - Aménagements des locaux 9
Protocole sanitaire applicable aux personnels et usagers 11
Pour l'ensemble des personnels 12
Protocole applicable aux élèves 12
Protocole applicable aux ateliers 13
Protocole applicable pour le sport 15
Protocole applicable au self 15
Protocole particulier pour les photocopieurs 16
Plan de circulation dans l'établissement 17
Entrée de l'établissement 17
Rez-de-chaussée de l'externat du lycée 18
Accès au 1er étage 19
1er étage de l'externat du lycée 20
Self du lycée 21
Annexe 1 : Information des personnels enseignants et d'éducation 22
Annexe 2 : Information des élèves et parents d'élèves 23
Annexe 3 : Procédure de gestion d'un cas suspect 26
En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève : 26

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte : 27
Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après survenue d'un cas COVID-19 27
Annexe 4 : Procédure pour les entreprises extérieures 28

Protocole général :

Situation épidémique de Coronavirus (Covid-19)

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Les lycées sont concernés à partir du mardi 2 juin suite aux annonces du Premier ministre et du Ministre de l'Éducation nationale le jeudi 28 mai 2020.

Il est considéré que des contacts étroits avec une personne infectée sont nécessaires pour transmettre la maladie : contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un autre mode de transmission du virus est le contact de mains non lavées avec le visage après avoir touché des surfaces contaminées (manu-portage).

Le manu-portage peut comprendre notamment les rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs, interrupteurs d'éclairage, robinetterie des sanitaires, mais également claviers, souris, téléphones, terminal de paiement, … surtout lorsqu'ils sont susceptibles d'être partagés par plusieurs personnes.

C'est pourquoi les mesures d'hygiène, de distanciation physique et les gestes barrière sont indispensables pour se protéger mais parfois non suffisants.

Mesures réalisées pendant le confinement

En vue de la reprise d'activité et en tenant compte des observations faites avant le confinement, l'ensemble des 70 sanitaires que comptent l'établissement ont fait l'objet d'un rééquipement complet à savoir : porte savon et sèche-main papier.

Il a été commandé :

- 240 litres de gel hydro alcoolique ;
- 10 colonnes de désinfection sans contact ;
- Une station d'eau ozonée Lotus
- Du matériel pour réaliser en interne du gel hydro alcoolique et du savon
- 20 casques avec visière pour la conduite routière.

Les prélèvements d'eau pour contrôler l'absence de légionellose ont été faits le 26 mai dans les cuisines.

Accueil des personnels :

Avant chaque reprise des personnels, une information et une communication préalables sont faites avec notamment un rappel des gestes barrières, des protocoles mis en place ainsi qu'une distribution des équipements de protection individuelle.

Les personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 dont la liste a été définie par le décret n°2020-521 du 5 mai 2020 ne sont pas mobilisées pour la reprise de l'activité.

Ce sont les personnes :

- âgées de 65 ans et plus ;
- ayant des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ayant un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- atteintes de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm2) ;
- atteintes d'une immunodépression congénitale ou acquise :
- médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ; infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm3 ;
- consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- atteintes de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- étant au troisième trimestre de la grossesse ;
- les personnes vivant au domicile d'une personne considérée comme vulnérable au regard de ces critères peuvent également bénéficier du dispositif d'activité partielle.

De même, les personnes présentant des symptômes de la maladie ne sont pas mobilisables. Elles doivent prendre contact avec leur médecin, obtenir un certificat médical et informer l'établissement avant de revenir travailler.

Symptômes les plus fréquents sont :

- fièvre ;
- toux sèche ;
- fatigue.

Symptômes moins fréquents sont :

- courbatures ;
- maux de gorge ;
- diarrhée ;
- conjonctivite ;
- maux de tête ;
- perte de l'odorat ou du goût ;
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils.

Symptômes graves sont :

- difficultés à respirer ou essoufflement ;
- sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine ;
- perte d'élocution ou de motricité.

Enfin, les personnels qui n'ont pas leurs enfants de moins 16 ans scolarisés peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence. Il faudra transmettre à l'établissement une l'attestation sur l'honneur accompagnée d'un justificatif de l'école.

Accueil des élèves :

A l'instar des personnes, un élève qui présente des symptômes de la maladie ne doit pas venir dans l'établissement.

L'internat restera fermé jusqu'au terme de cette année scolaire à savoir : le 4 juillet.

La capacité d'accueil est évaluée à 250 élèves par jour. Au niveau du self, la capacité d'accueil est évaluée à 254 élèves par services.

L'emploi du temps des élèves a été présenté en commission permanente et arrêté en conseil d'administration le vendredi 29 mai 2020.

Pour information, l'organisation du temps scolaire est :

- ***Lundi : Classes de Terminale BCP***
- ***Mardi : Classes de 1ère BCP***
- ***Mercredi : Pas de cours assurés lors de cette journée pour favoriser le nettoyage et la remise en état.***
- ***Jeudi : Classes de 2d BCP et classe de TCSG***
- ***Vendredi : Classe de 3PM, classes de 1ère année CAP et classes de TCAP sauf les TCSG***

<u>En dehors des temps de présence dans l'établissement, et selon les cours inscrits à l'emploi du temps des élèves, les échanges pédagogiques sont maintenus en distanciel.</u>

Déroulement des heures de cours :

Les arrivées se feront par trois vagues selon l'emploi du temps qui prend en compte la répartition de l'effectif total attendu par jour en 3 arrivées.

- ***1ère arrivée : 8h30 – 2 à 3 classes selon emploi du temps***
- ***2ème arrivée : 9h00 – 2 à 3 classes selon emploi du temps***
- ***3ème arrivée : 9h30 – 2 à 3 classes selon emploi du temps***

Le principe pour un élève donné au sein d'une journée donnée est de bénéficier de deux blocs d'enseignements : un bloc d'enseignement professionnel de 3 heures et un bloc d'enseignement général de 3 heures. Selon les classes, les blocs enseignement général et enseignement professionnel sont alternés entre matin et après-midi.

Temps méridien et passage au self : les élèves bénéficient d'une heure de pause sur le temps méridien permettant le passage au self. Les créneaux arrêtés sont les suivants :

- ***11h30 à 12h30 pour les élèves entrés dans l'établissement à 8h30***
- ***12h00 à 13h00 pour les élèves entrés dans l'établissement à 9h00***
- ***12h30 à 13h30 pour les élèves entrés dans l'établissement à 9h30***

<u>Fin de journée et départ de l'établissement :</u>

Les sorties de l'établissement sont échelonnées, les blocs horaires de l'après-midi sont les suivants :

- ***12h30 à 15h30 → sortie des élèves à 15h30. Celle-ci est obligatoire, les élèves ne stationnent pas dans l'établissement***
- ***13h00 à 16h00 → sortie des élèves à 16h00. Idem ci-dessus***
- ***13h30 à 16h30 → sortie des élèves à 16h30. Idem ci-dessus***

Les sorties de l'établissement se réalisent selon un cheminement spécifique et distinct de celui de l'entrée.

Début de séance, procédure d'appel :

Il n'y aura pas de sonnerie de début ou de fin de cours. Les salles de cours pour les élèves sont fixes. Ce sont les professeurs qui se déplacent.

Des listings d'élèves par classes seront disponibles en salle des personnels ou en vie scolaire. L'appel des présents sera réalisé sur la liste. En cas d'évacuation, le professeur qui accompagnera les élèves pensera à se munir de sa liste des présents.

Chaque professeur devra se munir de sa propre liste (pas d'échanges de documents) au moment de se rendre dans la salle de classe. A l'issue de la séance, chaque professeur transmettra le pointage des élèves présents auprès du service de Vie Scolaire.

Pause durant le bloc horaire : C'est le professeur de la deuxième séance de cours qui assure le suivi de la pause. La pause est d'une durée de 10 minutes. Celle-ci a lieu en salle. Il sera nécessaire de veiller à la régulation des flux d'entrée et sortie des élèves qui souhaitent se rendre aux toilettes.

Fin de séance :

En fin de séance, le professeur qui termine son cours attend l'arrivée de son collègue.

Si la fin du cours correspond à la fin du bloc horaire, il sera demandé aux élèves de nettoyer leur espace de travail à l'aide de papier essuie-tout et du gel hydro-alcoolique présent dans la salle.

En fin de séance, le professeur ramène la liste d'appel à la vie scolaire.

Situation de non-respect du protocole :

S'agissant d'un protocole validé par le conseil d'administration, il s'applique à tous. Les élèves qui ne respecteraient pas sciemment les distances physiques, du port du masque ou les gestes barrière s'exposent à être raccompagnés sur le champ à l'extérieur de l'établissement. Auquel cas les représentants légaux en seront informés. Il peut se voir également interdit tout accès ultérieur à l'établissement.

Le règlement intérieur de l'établissement continue de s'appliquer notamment pour ce qui concerne les exclus de cours et les retards.

Protocole sanitaire - Aménagements des locaux

PROTOCOLE SANITAIRE - AMENAGEMENTS DES LOCAUX			
BATIMENT LYCÉE	**BATIMENT RESTAURATION**	**ESPACES EXTERIEURS**	**SIGNALETIQUE ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**
Diffusion de la fiche réflexe du SAMSI « Coronavirus : entretien des locaux » « Pose et retrait de masque » et « Pose et retrait des gants ». Seuls les bâtiments des ateliers sont ouverts pour les élèves. Le CDI, le gymnase et foyer des élèves resteront fermés. Les salles de cours dans les bâtiments B, C, D, E resteront fermées à l'exception des salles C105 et I107 pour les 1ère ST. Les portes des salles de classes resteront ouvertes de même que les portes des couloirs. Les tables sont espacées d'au moins 1 mètre, une chaise est laissée par salle et les autres sont rangées au fond de la salle. Un sens de circulation est établi dans les bâtiments.	Accueil des élèves par groupe de 10 pour le passage au self. Balisage tous les mètres dans la rampe d'accès et au niveau de la rampe de distribution. Un plateau unique (entrée /dessert/verre/couverts/serviette) disposé sur échelles en début de rampe et distribué par un agent. Un sens de circulation est établi dans ce bâtiment et aménagement du self (voir Self du lycée page 21). Le plateau sera débarrassé par l'élève conformément aux dispositions habituelles. Les chaises seront positionnées dossier en appui sur la table de manière à signaler que la zone a été nettoyé par les agents du service général.	L'entrée et la sortie de l'établissement sont différenciées (voir Entrée de l'établissement page 17). Les élèves devront se présenter porteurs d'un masque et pouvoir en présenter un second. **Le premier jour du retour dans l'établissement, une dotation de masques de l'Etat ainsi qu'une dotation de masques du Conseil Régional Occitanie seront fournies à l'élève.** Lors de l'accueil, le passage par la fontaine à gel est obligatoire. Il n'y a pas de récréation prévue à l'intérieur des blocs horaires d'activités proposés aux élèves. Les enseignants veilleront à proposer une pause dans la salle ou dans l'atelier à l'issue de la deuxième heure de cours du bloc horaire. *NB : la sonnerie sera désactivée* Affiches et rappels des consignes sur l'ensemble des portes d'accès aux	EPI : Gel hydro-alcoolique, visières, gants, lingettes à disposition Plexiglas pour le comptoir de la vie scolaire (accueil du public) et de l'accueil de l'établissement. Des thermomètres. Des poubelles dédiées aux déchets sanitaires étiquetées. Des affiches (WC, couloirs) Des fiches techniques. Photocopieurs/ordi/tel : nettoyage par chaque utilisateur. Livret élève Salles avec du matériel informatique : **Le film étirable sera installé par le professeur sur chaque clavier. En fin de séance il sera retiré par l'élève et jeté dans la poubelle de la classe.**

PROTOCOLE SANITAIRE - AMENAGEMENTS DES LOCAUX			
BATIMENT LYCÉE	**BATIMENT RESTAURATION**	**ESPACES EXTERIEURS**	**SIGNALETIQUE ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**
Les élèves sont présents en alternance, un jour par niveau et pas le mercredi afin de permettre un nettoyage complet des salles. Les emplois du temps ont été construits de façon à ce qu'une douzaine de professeurs maximum soient présents par demi-journée. **Chaque classe disposera d'une salle attribuée.** **Ce sont les professeurs qui se déplacent y compris pour les enseignements spécifiques.** Les salles de repos des personnels ne pourront accueillir davantage de personnes que la valeur de la surface de la salle, en m², divisée par 4. Les appareils de distribution collective de boissons sont rendus inopérants de même que les micro-ondes dans ces salles. Ascenseurs : 2 personnes maxi.	Les AED exerceront une vigilance particulière sur le respect des règles à la restauration.	bâtiments et aux salles avant la récréation. **Une régulation du nombre d'élèves aux toilettes sera assurée, notamment lors des temps de pauses.** Pensez à envoyer les élèves alternativement. Les portes extérieures des toilettes devront rester ouvertes pour réduire les zones de contact.	

Protocole sanitaire applicable aux personnels et usagers

PROTOCOLE SANITAIRE APPLICABLE AUX PERSONNELS ET USAGERS **AUCUNE PERSONNE ETRANGERE A L'ETABLISSEMENT N'EST AUTORISEE A ENTRER DANS L'ETABLISSEMENT (NOTAMMENT PARENTS D'ELEVES).**			
Personnels administratifs	Personnels techniques	Personnels enseignants et d'éducation	USAGERS
Affichage : information générale COVID-19 . Adaptation des locaux (aménagements des espaces). Mise à disposition du matériel EPI. Aménagements des espaces mutualisés et espaces de convivialité. Aménagements du service de santé scolaire.	Affichage : information générale COVID-19. Consignes pour tous les personnels distribuées sous forme de fiche technique spécifique. Adaptation des missions aux besoins nécessaires Distribution de matériel d'EPI. Formation interne (nettoyage, organisation, ...) Aménagements des espaces mutualisés et espaces de convivialité.	Affichage : information générale COVID-19. Adaptation des locaux (aménagements des espaces) Mise à disposition du matériel EPI Aménagements des espaces mutualisés et espaces de convivialité. Mise en place d'une procédure adaptée (annexe 1 page 22)	Affichage : information générale COVID-19. Entrée unique des personnes extérieures : bd du lycée et passage à l'accueil obligatoire. Information et validation par les entreprises extérieures du PPR annexé (document Région Occitanie et lycée voir annexe 4 page 28)

Pour l'ensemble des personnels

POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS
Rappel des mesures préventives conditionnant la prise de fonction de l'agent : Port du masque obligatoire en présence élève et dans toutes les situations ou la distance physique minimale (1 mètre) ne peut être garantie Respect des gestes barrière. Protocole d'éviction cas suspect Privilégier matériel individuel Limiter les déplacements à l'intérieur de l'établissement. Nettoyer son matériel personnel : clavier, souris, …

Protocole applicable aux élèves

PROTOCOLE APPLICABLE AUX ÉLEVES
Consignes pour tous distribuées sous forme d'un document synthétique, signé par l'élève et son représentant légal. Affichage : information générale COVID-19. Adaptation des locaux (aménagements des espaces) : l'installation des salles prévoit l'enlèvement de la moitié des chaises pour garantir les espaces nécessaires aux occupants. **L'échange de matériels entre élèves est proscrit. Chacun devra se munir de son équipement pédagogique et de ses EPI.** Situation particulière des vestiaires : Les élèves suivront scrupuleusement les consignes données par les professeurs pour garantir qu'ils soient suffisamment éloignés les uns des autres et permettre le respect de la distance physique. Les élèves rentrent par deux ou trois dans le vestiaire. Les douches sont neutralisées dans tous les vestiaires.

PROTOCOLE APPLICABLE AUX ÉLEVES
<u>Cas particulier de la conduite routière :</u> Pour les personnels en conduite, le port d'une visière de sécurité en plus du masque est obligatoire. Mise à disposition du matériel EPI Entrée et sortie de l'établissement adaptées à la situation Protocole d'éviction cas suspect

Protocole applicable aux ateliers

PROTOCOLE APPLICABLE AUX ATELIERS
Consignes pour tous distribuées sous forme d'un document de synthèse signé par l'élève et son représentant légal. Affichage : information générale COVID-19 Adaptation des locaux (aménagements des espaces) : l'installation des salles prévoit l'enlèvement de la moitié des chaises pour garantir les espaces nécessaires aux occupants **L'échange de matériels entre élèves est proscrit. Chacun devra se munir de son équipement pédagogique et de ses EPI.** <u>Situation particulière des vestiaires :</u> Les élèves rentrent par deux ou trois dans le vestiaire selon les indications de l'enseignant. Les entrées sont suffisamment éloignées les unes des autres pour permettre le respect de la distance physique. Les douches sont neutralisées dans tous les vestiaires. Entrée et sortie de l'établissement adaptées à la situation Protocole d'éviction cas suspect Protocole sanitaire particulier à la conduite routière <u>Règles sanitaires particulières pour la conduite des véhicules :</u> Les véhicules utilisés dans le cadre des formations à l'apprentissage de la conduite routière seront préparés, en terme de désinfection, par les enseignants présents sur site. Ces derniers seront responsables du bon usage des gestes protecteurs.

PROTOCOLE APPLICABLE AUX ATELIERS
Les consignes à respecter à l'intérieur des véhicules sont : - Port du masque pour l'élève conducteur ainsi que pour l'enseignant présent à l'avant du véhicule et celui éventuellement présent à l'arrière (passage des permis). - Port de la visière par le ou les enseignants présents dans le véhicule ; cette visière sera désinfectée 2 fois par jour. - Le port de la visière est proscrit pour l'élève conducteur pour ne pas gêner la visibilité. - Un pulvérisateur d'eau ozonée ainsi que du papier absorbant ou des lingettes seront à disposition pour chaque véhicule ainsi qu'un sac plastique. - Chaque élève, en fin de période de conduite, nettoiera son poste de conduite et déposera les lingettes ou papiers souillés dans le sac plastique fermé. - Chaque enseignant, en fin de journée, nettoiera son poste et le véhicule en fin de journée. - Une plage d'aération complète du véhicule de 10 min sera respectée entre chaque passage d'élèves au poste de conduite. - Le sac plastique poubelle refermé sera déposé dans un container en fin de journée. - Il sera rappelé à chaque élève de respecter les gestes protecteurs, la distanciation physique nécessaire ainsi le lavage des mains avant d'entrer dans les véhicules. <u>Pour le bâtiment J :</u> **Activités pratiques :** Si le travail en binôme est possible (port du masque et geste barrière), sinon travail individuel (mais dans ce cas le nombre de 10 élèves entraine 10 postes de travail et cela risque d'être difficile à mettre en œuvre en VTR). Outillage individuel (caisse à outil personnelle ou servante). Nettoyage et désinfection des outils et des supports de formation (véhicules ou maquettes pédagogiques à la fin de l'utilisation) par l'élève qui les a utilisés. Pour l'outillage collectif (cric, rallonge pneumatique, colonnes de levage, gros outillage), nettoyage en début et en fin d'utilisation. **Besoins :** Produit désinfectant et pulvérisateurs. Papier absorbant en quantité et qualité suffisante. Gel hydro alcoolique dans les salles de lancement d'exercice. Des masques pour parer à toute éventualité.

Protocole applicable pour le sport

PROTOCOLE APPLICABLE POUR LE SPORT
Le gymnase est fermé. L'activité physique se pratiquera en plein air. En cas d'activité EPS à l'emploi du temps, les élèves viennent au lycée avec une tenue et des chaussures de sport. La tenue de sport doit être pratique et adaptée pour bouger. Si l'élève vient avec une bouteille d'eau ou une gourde, elle doit être marquée à son nom. Tout prêt de bouteille d'eau ou de gourde est interdit.

Protocole applicable au self

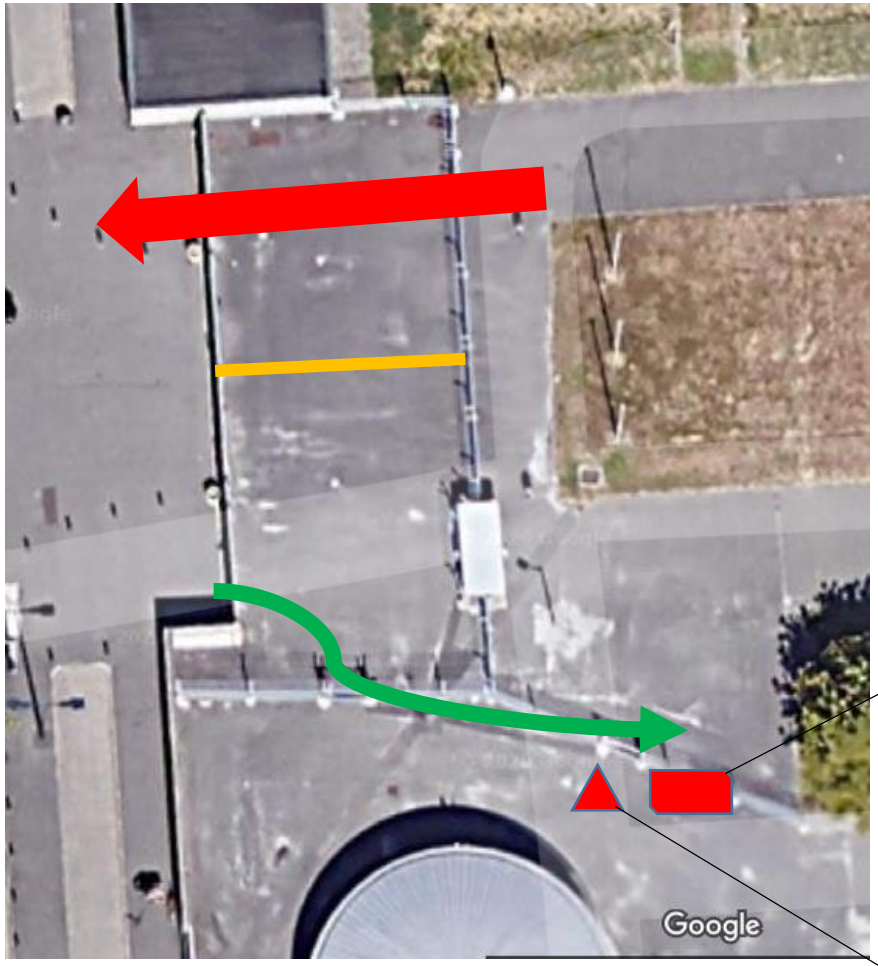
PROTOCOLE APPLICABLE AUX SELF
Accueil des élèves par groupe de 10 pour le passage au self. Balisage tous les 1 mètres dans la rampe d'accès et au niveau de la rampe de distribution. Un plateau unique (entrée /dessert/verre/couverts/serviette) disposé sur échelles en début de rampe et distribué par un agent. Un sens de circulation est établi dans ce bâtiment et aménagement du self (voir Self du lycée page 17). Les chaises seront positionnées dossier en appui sur la table de manière à signaler que la zone a été nettoyé par les agents du service général. Le plateau sera débarrassé par l'élève conformément aux dispositions habituelles. L'élève laissera sa chaise dossier en appui sur la table de manière à signaler la zone à nettoyer pour les agents du service général. Les AED exerceront une vigilance particulière sur ce point.

Protocole particulier pour les photocopieurs

PROTOCOLE APPLICABLE AUX PHOTOCOPIEURS
Une affiche sera apposée à proximité de chaque photocopieur. Elle mentionnera les éléments suivants : Afin d'assurer une utilisation de cet équipement respectant les conditions sanitaires nécessaires à la lutte contre le coronavirus celui- ci est nettoyé plusieurs fois par jour. Vous devez néanmoins respecter les règles suivantes : **Usage du photocopieur :** Lavez-vous les mains avec du savon avant et après son usage (en cas de manque de temps, utilisez une solution hydro alcoolique.) Grouper vos copies pour diminuer le nombre de manipulation si possible 24h au moins avant leur utilisation. En geste de protection complémentaire, vous pouvez manipuler le panneau de commande avec un stylo. **Manipulation des copies :** Il convient d'éviter de contaminer les copies avant de les transmettre à d'autres personnes et notamment de les distribuer aux élèves. Immédiatement après la copie, placer les documents dans un contenant sûr pour assurer leur transport, par exemple une enveloppe (disponible à côté du photocopieur ou à la gestion*) Juste avant leur distribution, lavez-vous les mains et distribuez vous-même les copies (ne pas les faire passer dans la classe.) ** dans la mesure du possible réutiliser les enveloppes, après une mise en quarantaine de 24h.*

Plan de circulation dans l'établissement

Entrée de l'établissement







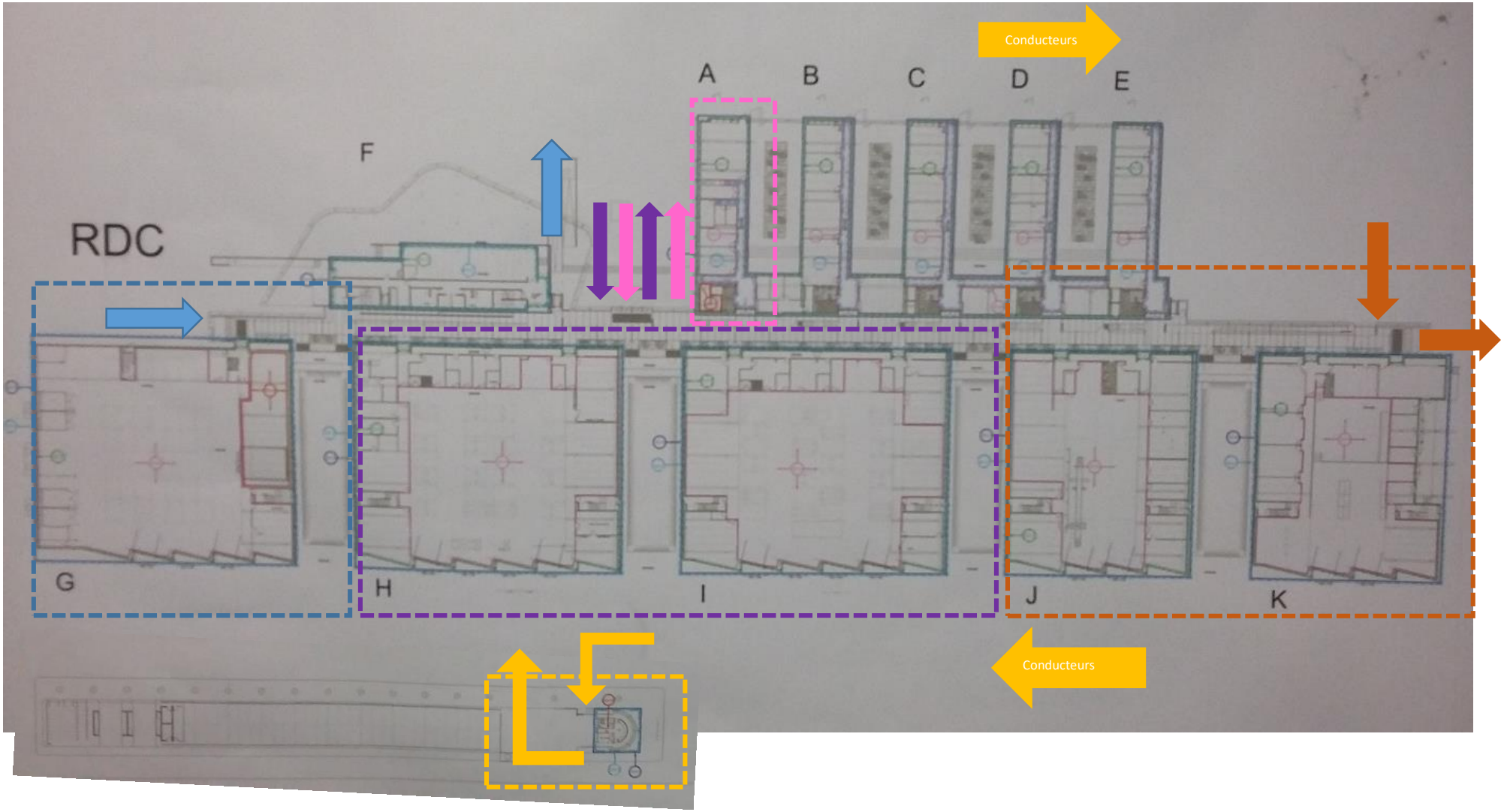






Colonne de désinfection sans contact

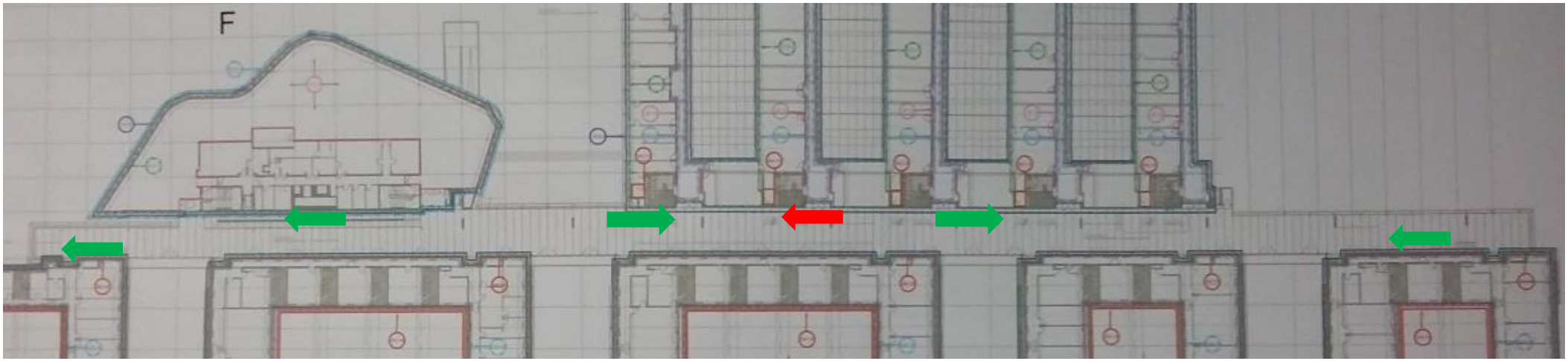
Rez-de-chaussée de l'externat du lycée



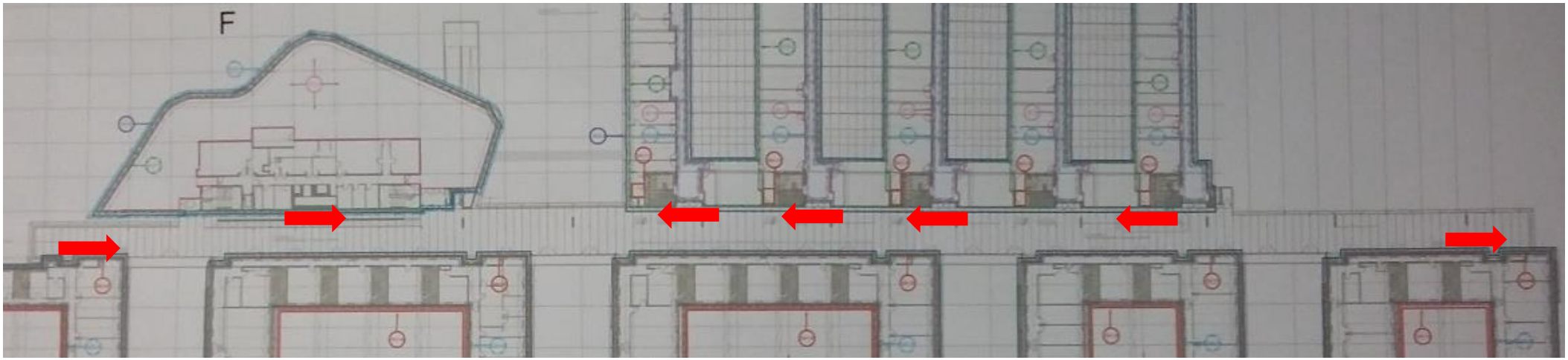
Pour le rez-de-chaussé et le 1er étage du batiement A , une affiche sera mise sur la porte d'accès côté galleria afin de limiter les entrées qu'aux seules personnes convoquées par la vie scolaire et l'administration. Une affiche sera aposée en plus sur certains bureaux.

Accès au 1er étage

Le matin et le midi

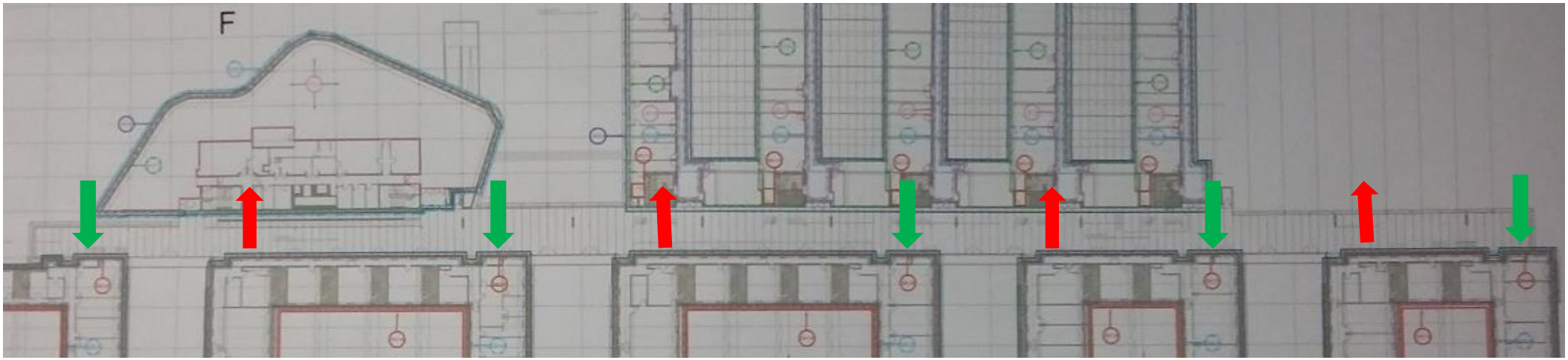


Le soir

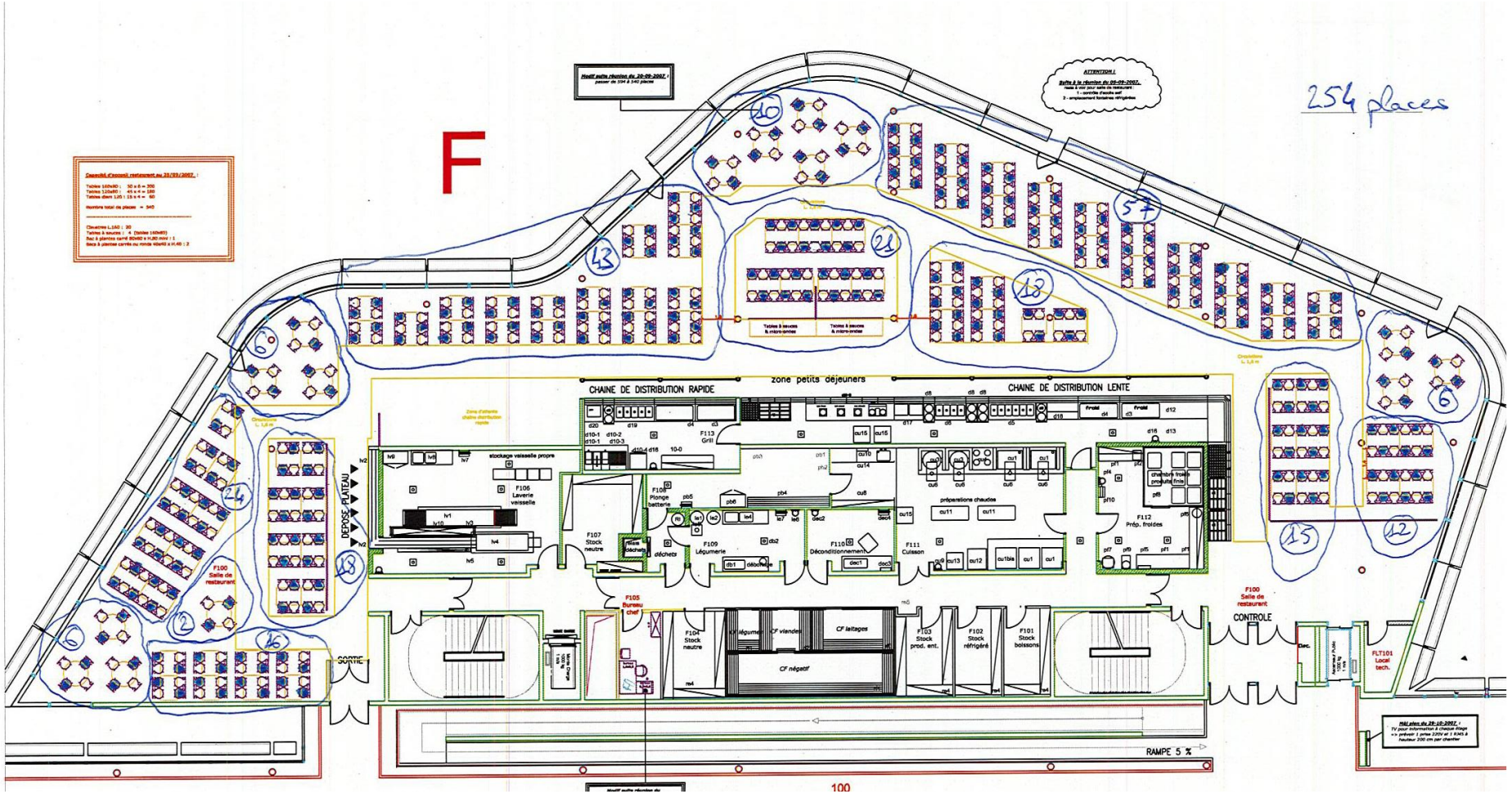


1er étage de l'externat du lycée

.



Self du lycée



Annexe 1 : Information des personnels enseignants et d'éducation

Une note aux enseignants sera envoyée avec le protocole ainsi qu'une vidéo afin de transmettre toutes les informations nécessaires.

Les équipements EPI seront déposés dans les casiers des enseignants.

Un rappel des gestes barrière, une formation sur le port du masque seront prodigués aux enseignants.

Annexe 2 : Information des élèves et parents d'élèves

Une note d'information sera envoyée aux familles avec le protocole ainsi qu'une vidéo afin de transmettre toutes les informations nécessaires.

Cette note sera complétée par un message mis sur l'ENT et l'envoi d'un sms.

La fiche suivante sera rajoutée.

lycée polyvalent
lycée des Métiers
Joseph Gallieni
académie
Toulouse



Je reviens au lycée à partir du 2 juin 2020

Nom : …… Prénom : ……classe : ……

Lorsque j'arrive au lycée, je dois entrer par le portail qui se situe au 79 route d'Espagne.

- ✓ Dans la rue et à l'intérieur du lycée je dois garder une distance d'au moins un mètre avec chacun de mes camarades même lorsque je me déplace.
- ✓ Je dois venir avec deux masques. Si je n'en n'ai pas, le lycée m'en fournira la première semaine.
- ✓ Je nettoie mes mains avec le gel hydro alcoolique que me propose l'adulte qui est au portail.
- ✓ J'attends devant la porte du bâtiment dans la Galleria ou sur les pistes pour les conduites routières.
- ✓ Dans l'escalier je respecte la distance d'un mètre avec mes camarades et les personnes que je rencontre. Je ne touche personne.
- ✓ Je respecte toujours la distance d'un mètre avec les autres.

Dans la salle de classe :

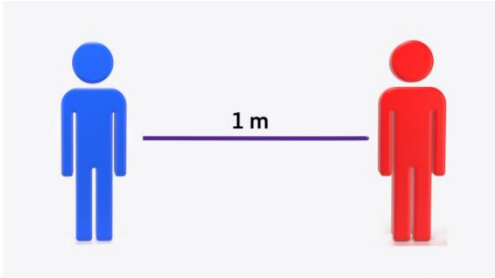
- ✓ J'aurai une place attribuée pour toute la journée.
- ✓ Je ne me déplace que si j'y suis autorisé(e) par le professeur et en suivant ses instructions (le chemin qu'il m'indique) sans toucher mes camarades.
- ✓ En aucun cas je ne prête mon matériel à un camarade. Il faudra donc que j'ai mon matériel au complet.
- ✓ J'ai une bouteille d'eau ou une gourde marquée à mon nom que je ne prête pas.
- ✓ Je peux enlever mon masque avec l'autorisation du professeur.
- ✓ Je respecte la procédure que l'on m'a indiquée le premier jour pour l'enlever.

Lorsque je sors du lycée :

- ✓ Je suis les consignes données par le professeur ou le surveillant.
- ✓ Je respecte la distance de sécurité (1 mètre) avec les personnes qui sont autour de moi.
- ✓ Je ne bouscule pas les autres pour sortir plus vite.
- ✓ Je garde mon masque jusqu'à ce que je sois à l'extérieur (et après si c'est nécessaire).
- ✓ Je jette mon masque papier dans une poubelle dédiée.

Et bien sûr, j'applique en toutes circonstances les gestes barrières :

- **Je me lave régulièrement les mains.**
- **Je ne serre pas les mains, je n'embrasse pas.**
- **Je me tiens quand je le peux à au moins un mètre des personnes qui m'entourent.**
- **Je porte un masque obligatoirement dans l'enceinte de l'établissement.**
- **J'éternue dans mon coude si je n'ai pas de mouchoir.**
- **J'utilise un mouchoir en papier que je jette dans une poubelle après utilisation si j'en ai.**
- **Je ne crache pas.**



J'ai lu et compris les informations données dans ce document.
Je m'engage à respecter mes obligations.

En cas de non-respect de ces obligations, je pourrais ne plus être accueilli(e) au lycée.

signature de l'élève : signature d'un responsable légal :

.	**Pour les récréations :** ✓ Les récréations se dérouleront en salle de cours ✓ Pour la pause entre la fin de matinée et la reprise de début d'après-midi, je nettoie mes mains avec le gel hydro alcoolique qui est dans la salle de classe. ✓ Je descends dans la cour, avec mon masque, en respectant les distances de sécurité et en suivant les consignes de mon professeur ou du surveillant. ✓ Je ne pratique pas de jeux où je dois échanger des objets (balles, ballons, raquettes, téléphones …) ou m'approcher de mes camarades. **Pour aller aux toilettes :** ✓ Je respecte les consignes données par l'adulte présent. ✓ Je ne rentre dans les toilettes que s'il y a un WC libre. ✓ Je me lave les mains avant d'aller aux toilettes et après y avoir été. ✓ Je ne reste pas dans les toilettes pour discuter ou m'amuser. ✓ Je regagne l'espace réservé à ma classe dès que j'ai terminé. **Pour aller manger :** ✓ Je me dirige vers la rampe d'accès au self en respectant la distance d'un mètre avec les autres. ✓ Je me lave les mains à l'entrée du self. Je les nettoie avec du gel hydro alcoolique à la sortie. ✓ Dans le self, je prends le plateau que l'on me donne et je vais m'asseoir à une place autorisée. ✓ Je n'échange pas de nourriture avec les autres, je ne touche pas leur plateau ni ce qui se trouve dessus. ✓ Je ne crache pas, je ne jette pas d'objet ou de nourriture pour m'amuser. ✓ Lorsque j'ai fini, je dépose mon plateau comme d'habitude. **Pour l'EPS :** ✓ Je viens au lycée avec ma tenue et mes chaussures de sport. ✓ Je porte une tenue pratique et adaptée pour bouger. ✓ J'ai une bouteille d'eau ou une gourde marquée à mon nom que je ne prête pas. **Attention :** L'internat, le CDI et le foyer seront fermés jusqu'à la fin de l'année

Annexe 3 : Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont énumérés en page 5 et suivantes.

- **Conduite à tenir :**

✓ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie de l'internat ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
✓ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
✓ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
✓ Rappel par les responsables de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
✓ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf. annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
✓ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
✓ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
✓ Poursuite stricte des mesures barrières.

- **En cas de test positif :**

✓ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
✓ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 -19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

- **Conduite à tenir :**

✓ Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.

✓ Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.

✓ Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

✓ Poursuite stricte des mesures barrières.

- **En cas de test positif :**

✓ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.

✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après survenue d'un cas COVID-19

✓ Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols ;

✓ Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :

- Nettoyer les sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact, les zones fréquemment touchées, à l'aide d'un détergent usuel ;
- Rincer à l'eau pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure ;
- Désinfecter avec un produit désinfectant virucide selon la norme EN 14476, ou par défaut avec une solution désinfectante à base d'eau de javel (cf. fiche nettoyage désinfection).
- Selon les recommandations du fabricant du produit désinfectant virucide utilisé, rincer à l'eau si nécessaire. Cette phase de rinçage est obligatoire suite à l'utilisation de la solution désinfectante à base d'eau de javel.

✓ Tenue du personnel d'entretien adaptée aux dispositions contenues dans la fiche de données de sécurité du produit utilisé.

✓ Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Annexe 4 : Procédure pour les entreprises extérieures